

Évaluation de l'implantation et des effets d'un programme de prévention des agressions sexuelles envers les étudiantes à l'Université de Sherbrooke

Numéro de la fiche : OPR-350

Sommaire

DIRECTRICE/DIRECTEUR DE RECHERCHE

Geneviève Paquette, Professeure -
Département de psychoéducation

Renseignements

genevieve.paquette@usherbrooke.ca

UNITÉ(S) ADMINISTRATIVE(S)

Faculté d'éducation
Département de psychoéducation

CYCLE(S)

2e cycle

Description du projet

Le programme Enhanced Assess, Acknowledge, Act favorise une meilleure évaluation et reconnaissance des situations et comportements potentiellement coercitifs et à agir de manière efficace pour les contrer (Senn et al., 2015). Le programme prévoit des contenus d'apprentissage sur les stratégies d'autodéfense et de résistance les plus efficaces, notamment : une identification plus rapide du risque, un plus grand sentiment d'efficacité sur le plan de l'autodéfense, une meilleure connaissance de stratégies de résistance efficaces, et une adhésion moindre aux mythes reliés à la violence sexuelle (Senn et al., 2017). Le programme est conçu dans une perspective féministe en évitant de prescrire l'adoption de comportements de résistance ciblés. Le contenu du programme rappelle constamment que : 1- les agresseurs sont entièrement responsables des crimes qu'ils commettent, 2- tout risque d'agression sexuelle provient exclusivement de la présence dans l'environnement d'un agresseur désirant commettre une telle agression; 3- les femmes elles-mêmes sont les meilleures juges à propos de ce qu'elles peuvent ou doivent faire dans toute situation; et 4- survivre est une forme de résistance (Senn, sous presse). Ce programme sera implanté pour la première fois à l'automne 2021 à l'Université de Sherbrooke. Une étude du contexte d'implantation et des effets locaux du programme pour l'Université de Sherbrooke serait très intéressante!

Discipline(s) par secteur

Sciences sociales et humaines

Psychoéducation

Financement offert

À discuter

La dernière mise à jour a été faite le 18 juillet 2020. L'Université se réserve le droit de modifier ses projets sans préavis.